

Image not found or type unknown



Neuilly contentieux bordeaux

Par **lolo20230**, le **01/08/2009** à **16:02**

Bonjour, la société Neuilly contentieux bordeaux me demande des sommes faramineuses avant le 15/08/09 que je ne pourrais pas honorer. Les sommes sont de 3749;1197;7712 euros. Ils m'ont envoyé cette réclamation par lettre simple, après m'avoir harcelé pendant 1 mois au téléphone. Ces crédits à la consommation ont été déjà payés de moitié par moi-même en 2003. Depuis la séparation de mon ex qui était coemprunteur avec moi, je n'ai pas pu payer les loyers demandés, donc ça fait 6 ans, à mon avis il y a forclusion depuis 2004. entre temps Je n'ai pas eu de relance ni de décision par la justice. Que faut-il que je fasse? MERCI DE ME REPONDRE